



MAIRIE DE ROCHE LE PEYROUX

N° 16 – Janvier 2019

L'édito des élus

Rouchounes, Rouchoux

La fin d'année 2018 aura été fortement teintée de jaune. Le mouvement citoyen des gilets jaunes, qui avait pour motivation initiale le rejet de l'augmentation de la taxe sur les carburants, s'est rapidement mobilisé autour d'une liste hétéroclite de nouvelles revendications. Beaucoup sont justifiées et donc légitimes. Elles ne font que traduire le ras-le-bol et la colère de tous les oubliés de notre système, et ce depuis de trop longues années.

Elles seront posées sur la table du grand débat national qui débute ce mois-ci. Cette concertation (absente jusqu'alors de toutes les décisions étatiques) portera sur quatre grands thèmes : transition écologique, fiscalité, organisation de l'Etat, démocratie et citoyenneté.

Un avenir très proche nous confirmera si nos « gouvernants » sont redescendus sur terre et peuvent se paramétrer pour être à l'écoute du peuple.

Pour revenir au présent, la municipalité a le plaisir de vous présenter ses vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour cette année 2019 qui débute.

Le conseil municipal



DU PONT DE ROTABOURG A LA CROIX D'ANGLARS

✓ **Travaux à Val Beneyte** : Deux projets concernant ces travaux nous avait été notifiés. Ils ont été confirmés fin 2018 par :

- EDF : enfouissement de la ligne électrique jusqu'à l'usine
- SIVOM du RIFFAUD : changement de la conduite d'eau qui alimente

Val Beneyte bas.

A proximité de la cheminée d'équilibre, et ce après l'enfouissement du réseau électrique, l'entreprise MAURIANGE procèdera à l'abattage d'une douzaine d'arbres fragilisés et menaçants la ligne téléphonique. Le bois résultant de ces coupes restera sur place. Si des habitants de la commune sont intéressés ils sont invités à se faire connaître en mairie.



✓ **Vidange de la lagune** : Le coût définitif est de 14802,98 € TTC (curage, transport, épandage, analyses des sols et des boues). SUEZ ORGANIQUE qui a géré cette opération nous en a fait parvenir un compte rendu détaillé (consultable en mairie), avec en particulier les résultats des analyses des boues, effectués avant et après la vidange. Le volume des boues répandues s'élève à 264 m³ qui correspondent à 3,69 tonnes de matière sèche. Leur qualité, conforme à la réglementation en vigueur, a justifié une valorisation en agriculture par épandage, en tant qu'amendement organique riche en azote et en phosphore. Toutes les analyses ont été confiées au laboratoire AUREA AGROSCIENCES.



✓ **Secrétariat de mairie** : Notre secrétaire de mairie, Delphine MINARD, en poste sur deux communes (Latronche et Roche le Peyroux) avait jusqu'à fin 2018 des contrats respectifs de 19 H et 14 H soit 33 H. Afin de lui faire bénéficier d'un temps complet de 35 H, les deux municipalités ont délibéré pour lui accorder chacune une heure de plus et ce à compter du 1^{er} janvier 2019. De ce fait les nouveaux horaires d'ouverture de mairie sont les suivants :

- Mardi : 8 H 30/12 H 30 et 13 H 30/17 H 30
- Jeudi : 8 H 30/12 H 30 et 14 H/17 H
- Samedi : permanence des élus 9 H/12 H



Roger MAVIER nous a quitté le 13 novembre dernier à l'âge de 97 ans. Roger était le doyen de notre commune, et nous nous projetions déjà à l'été 2021 pour la célébration de ses 100 ans. Avec sa disparition c'est aussi une petite partie de notre mémoire locale qui s'en est allée.

Au nom de tous les Rouchoux nous adressons nos condoléances à ses proches.

✓ **Règlement Général de la Protection des Données** : Ce règlement (RGPD) adopté par le Parlement Européen est entré en vigueur le 25 mai 2018 et constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union Européenne. Son application est obligatoire pour toutes les entreprises et les collectivités.



Celles-ci, pour s'adapter au RGPD doivent désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD) qui sera le garant de la protection des données personnelles au sein de la structure où il interviendra. Ce contrôleur sera chargé d'un rôle d'information, de conseil et de gestion. Les petites communes n'étant pas en mesure de désigner un DPD en interne, c'est la solution la plus pertinente qui a été retenue au niveau de notre territoire, à savoir la mutualisation d'un délégué à l'échelon intercommunal (HCC).

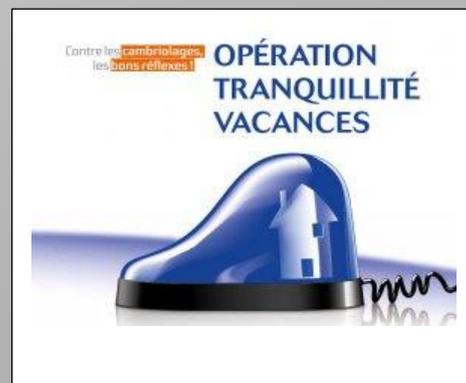
✓ **Coupe et élagage** : L'épisode neigeux du 29 octobre dernier a remis à l'ordre du jour un problème récurrent : l'entretien des arbres en bordure des routes. En effet, les conséquences de cet évènement climatique (chute d'arbres ou de branches sur la voirie et les réseaux filaires aériens) ont lourdement perturbé le quotidien des habitants de Haute Corrèze. Ces incidents sont malheureusement appelés à se répéter tant que certains propriétaires n'auront pas répondu à leurs obligations d'entretien et de mise en sécurité sur leurs arbres surplombant la voirie et les conducteurs aériens.



Nous connaissons aujourd'hui le tracé des lignes « Fibre optique THD » qui sur plusieurs secteurs vont traverser des zones boisées. Il faut savoir qu'en cas de rupture, la réparation de ces câbles aura un coût élevé, bien entendu à charge des propriétaires des arbres ayant occasionné les dégâts.

Nous vivons en collectivité et chacun d'entre nous a des droits mais aussi des devoirs. Ces derniers doivent être assumés surtout quand leur non-respect risque d'entraîner la gêne, voire la mise en danger, d'autrui. Face à ce constat « d'inaction », un courrier de relance a été adressé aux propriétaires concernés.

✓ **Opération Tranquillité Vacances** : Pour prévenir les vols et cambriolages, les particuliers qui s'absentent pour une certaine durée de leur domicile peuvent bénéficier du dispositif Opération Tranquillité Vacances. Dans le cadre de cette initiative, la Communauté de Brigade de gendarmerie (COB) de Bort-Neuvic assure des surveillances (patrouilles) sur les résidences non occupées situées dans leur zone de compétence.



Les personnes désirant bénéficier de ces contrôles doivent se présenter à la gendarmerie de Neuvic ou Bort afin de remplir le formulaire de renseignements (possibilité de télécharger ce document) et de finaliser ainsi leur demande. Celle-ci doit intervenir au minimum 48 H avant votre départ.

☎ 05 55 95 80 03 (Neuvic)

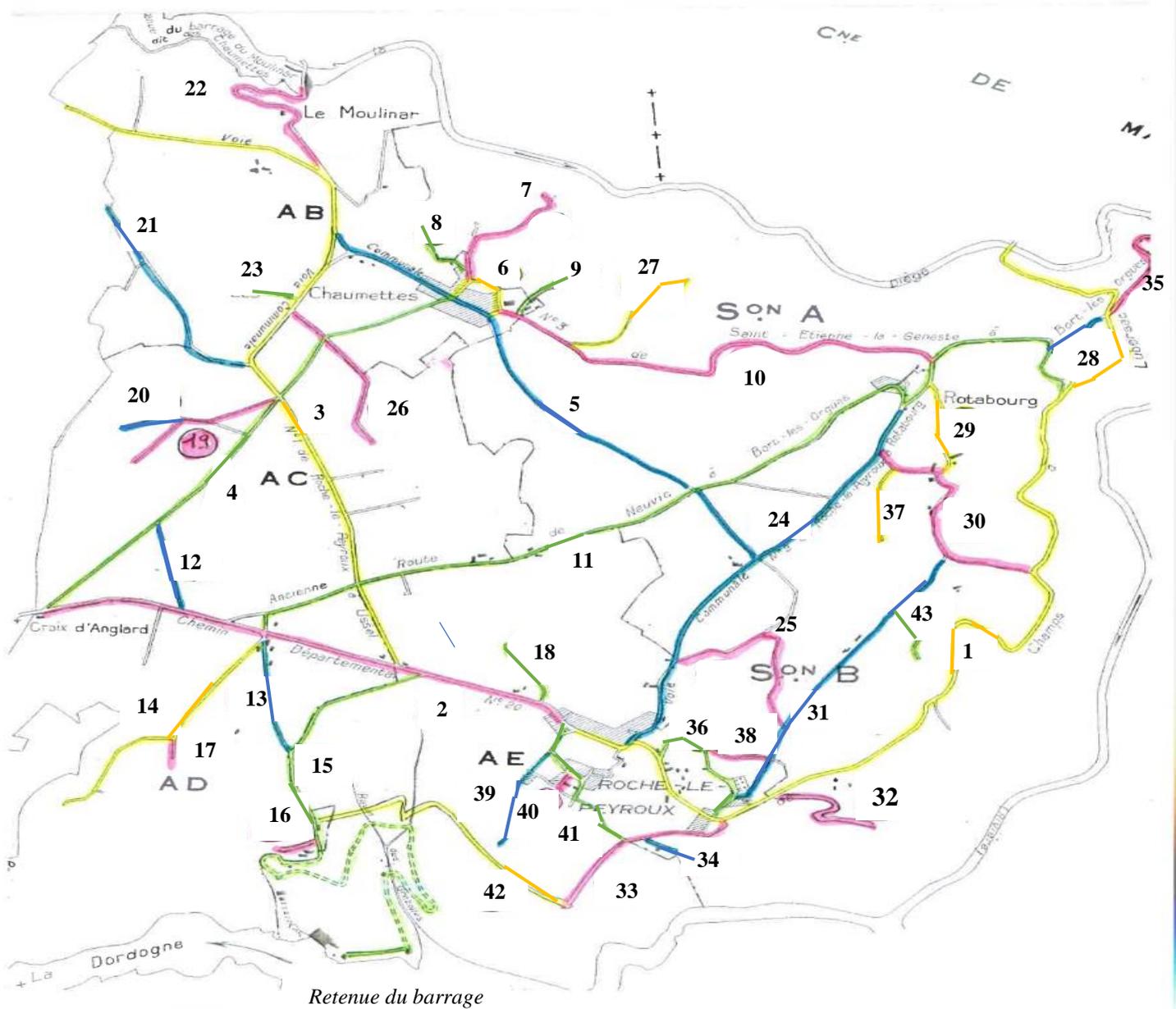
05 55 96 00 17 (Bort)

ADRESSAGE DE LA COMMUNE

La deuxième phase de l'opération, menée avec La Poste, est pratiquement terminée. La dénomination des voies (routes et chemins) ainsi que l'attribution des numéros de maisons sont désormais validées. Le choix des panneaux et plaques (nombre, matériau, coloris) a été effectué lors du conseil municipal du 1^{er} décembre. Un devis a été demandé à un fabricant français de signalétique (Signaux Girod). Coût prévisionnel : 3757,34 € TTC

Pour la 3^e phase et afin de minimiser les dépenses, certains supports existants seront utilisés et seules les routes bordées d'habitations seront identifiées par des panneaux. Vous trouverez ci-dessous la carte communale avec les routes et chemins répertoriés

La Poste a privilégié la numérotation métrique pour l'attribution des numéros de maisons. Ces derniers représentent la distance en mètres séparant le début de la voie et l'entrée de l'habitation. Ce système permet d'intercaler de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante et sans avoir besoin de créer des numéros bis, ter... Autre avantage : les numéros de maisons indiquent aux organismes de secours la distance à parcourir depuis le début de la voie. Les habitations seront numérotées avec des numéros croissants depuis le début des voies avec une constante, numéros pairs à droite et numéros impairs à gauche.



NOMS DES VOIES

N°	NOMS	N°	NOMS
1	Route de Bort	23	Chemin du Repastiau des Bois
2	Route de la Croix d'Anglars	24	Route de Rotabourg
3	Route de l'Artaude	25	Chemin d'el Pra
4	Route des Bruyères	26	Chemin de la Bouige
5	Route des Chaumettes	27	Impasse du Bois Long
6	Route de la Pierre Sourdière	28	Chemin des Jalines
7	Chemin de la Coste du Passadour	29	Route du Pradou
8	Chemin du Couderc	30	Route du Puy Sivadau
9	Chemin des Chaves	31	Route du Bois du Peyroux
10	Route de Chavaillac	32	Route des Buges
11	Route des Moulins	33	Route des Grezolles
12	Route de la Millotte	34	Impasse des Deux Eaux
13	Route des Guinguettes	35	Chemin de la Diège
14	Chemin de Violle	36	Route de l'Eglise
15	Route de l'ancien Prieuré	37	Impasse du Champ de la Font
16	Impasse des Aulnes	38	Route de l'Hort
17	Impasse de la Pierre Levée	39	Route de la Lagune
18	Chemin des Brandes	40	Impasse du Puits
19	Chemin des Sources	41	Route du Pré du Rieux
20	Chemin de Chaussadie	42	Chemin des Douglas
21	Chemin du Bois La Grange	43	Chemin du Four
22	Route du Barrage		



LES PUIITS COMMUNAUX

Depuis le mois de novembre dernier nos trois puits communaux sont « fonctionnels ». Les pompes des puits de Rotabourg et des Chaumettes ont en effet été réparées et réinstallées par l'entreprise Pompes Denis de Lubersac (coût de la restauration : 2272, 92 € TTC). La pompe du bourg avait été traitée l'an dernier.

Cette réhabilitation de notre petit patrimoine nous donne l'opportunité de faire l'historique de la création des trois puits.

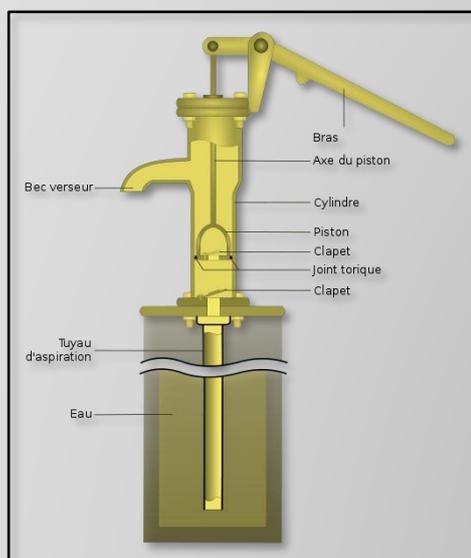
Leur forage fut décidé et concrétisé par la municipalité d'Emile BESSE entre les années 1950 et 1954. Ces travaux, à une époque où l'eau courante ne distribuait pas encore chaque maison, répondaient aux préoccupations de la population face aux périodes de sécheresse et donc de déficit d'eau.

Les aménagements (creusement et bâti) furent confiés à des entreprises corréziennes de travaux publics :

- Le bourg : entreprise DAUTREMENT (Argentat)
- Les Chaumettes : entreprises DAUTREMENT et GOUNY Elie (Saint Julien près Bort)
- Rotabourg : entreprises PERUSSIE (Neuvic) et GOUNY

Les travaux de réalisation des trois ouvrages se déroulèrent à l'identique. Les trous furent creusés à la pioche, au marteau piqueur et à la dynamite. Une fois le forage terminé, la gaine des puits fut édifiée avec des pierres de taille en respectant les règles de la maçonnerie (croisement des joints, pose en boutisse, calage à l'arrière). Ce bâti permettait de sécuriser les structures et d'assurer leur pérennité.

Lors de ces aménagements, l'entreprise DAUTREMENT eut recours à de la main d'œuvre locale. En effet, trois Rouchoux participèrent à la construction de 2 des 3 puits : messieurs BESSE, JABIOL et REBEYROLLE.



Puits de Rotabourg

Les puits furent ensuite dotés des mêmes pompes de surface aspirantes : pompes manuelles en fonte de la marque BODIN (type Celtic).

La municipalité confia l'achat de ce matériel à l'entreprise MIALARET de Neuvic.

Il est à noter que les manufactures des pompes André BODIN créées en 1920 à BLERE (Indre et Loire) existent toujours.



Enfin à coté de chaque puits on installa un abreuvoir et un lavoir « portatif » 2 places, équipements en ciment fournis par l'entreprise Usseloise JACQUIER.

Le puits le plus profond et le plus large est celui de Rotabourg : 9m de fond et 3m de diamètre.

Les trois puits communaux sont désormais à la disposition de tous les habitants de notre village, hormis durant la période hivernale où les pompes sont mises hors-gel.



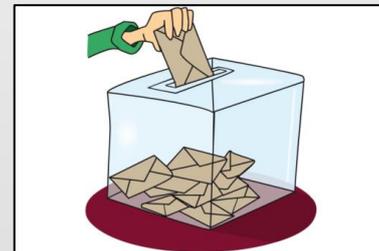
Puits du Bourg

Puits des Chaumettes



RÉFORME DE LA GESTION DES LISTES ÉLECTORALES

Depuis le 1^{er} janvier le Répertoire Electoral Unique (REU) est entré en vigueur. Ce nouvel outil de gestion des listes électorales bouleverse les habitudes des communes. La révision annuelle des listes est terminée. Désormais, c'est l'INSEE qui mettra à jour le répertoire au fil de chaque année. Cet ajustement sera effectué à partir des informations collectées auprès des institutions centrales, et des inscriptions ou radiations transmises par les maires. Ces derniers voient leurs prérogatives renforcées car c'est à eux que revient dorénavant la responsabilité de la révision continue de la liste électorale de leur commune.



Les commissions administratives communales, chargées des tâches dévolues aujourd'hui aux maires, sont supprimées et remplacées par des commissions de contrôle qui doivent se réunir au moins une fois par an et en tout état de cause, entre le 24^e et 21^e jour précédent chaque scrutin. Ces commissions pourront intervenir pour examiner les éventuels recours administratifs formés par des électeurs concernés par un refus d'inscription ou de radiation d'office de la part du maire.

Pour répondre à cette réorganisation, l'Etat a demandé le renouvellement du délégué de l'administration siégeant jusqu'alors dans la commission. Pour notre commune, c'est Mr JENSONNIE François qui a été désigné par le préfet. Deux autres personnes constituent la commission : un élu (à l'exception du maire et des adjoints) et un délégué désigné par le président du TGI (Tribunal de Grande Instance).

A l'occasion des élections européennes qui se dérouleront le 26 mai prochain, la date limite d'inscription sur les listes est fixée au 31 mars, mais ce jour tombant un dimanche les mairies devront assurer une permanence d'au moins deux heures le samedi 30 mars. Pour ce scrutin la distribution des nouvelles cartes électorales s'effectuera entre le 1^{er} avril et le 26 mai. Ces cartes comporteront dorénavant « l'identifiant national d'électeur » découlant de la création du REU.

Avec cette réforme l'Etat vise à faciliter la mise à jour des listes électorales, mais aussi à revitaliser la démocratie. En effet, à ce jour près de 3 millions d'électeurs sont non-inscrits et 6,5 millions mal inscrits, soit près de 25 % du corps électoral....

RECENSEMENT 2019

Cette opération évoquée dans l'édito d'octobre se déroulera entre le 16 janvier et le 17 février.

La municipalité a désigné Mr Nicolas SIMON comme agent recenseur. Après sa visite, il vous appartiendra de choisir le mode de réponse souhaité (papier ou internet). Ceux d'entre vous qui opteront pour une réponse en ligne et ne sont pas « informatisés » pourront se rendre en mairie pour faire effectuer cette démarche.

Vous trouverez en annexe les infos relatives à cette enquête.



TRI DU VERRE ET DU PAPIER

En 2017, 8685 tonnes de verre (32 kgs par habitant) et 6347 tonnes de papier (24 kgs par habitant) ont été collectés dans les points d'apports volontaires sur le territoire du Syttom 19 (Syndicat de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de la Corrèze). Cependant, trop de bouteilles et de papiers sont encore jetés dans les containers d'ordures ménagères alors que ces matériaux se recyclent.

Face à ce constat, le Syttom 19 a lancé une campagne de communication afin de sensibiliser d'avantage au geste de tri et inciter la population à mieux trier le verre et le papier.

Afin d'optimiser cette campagne, la mobilisation des collectivités locales a été sollicitée et cette page de notre édito vient concrétiser notre soutien à cette opération.



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est en cours de réalisation. La délibération prise le 30 mars 2017 à Bort-les-Orgues a défini les modalités de concertation avec la population lors de cette procédure. La délibération a prévu la tenue d'un registre, la mise en ligne des documents, la mise à disposition des documents d'études et du dossier d'arrêt ainsi que des réunions et débats publics.



MOYENS DE CONCERTATION PROPOSÉS

Un registre est accessible sur demande et sous la surveillance d'un tiers au siège de :

Haute-Corrèze Communauté - 23 parc d'activité du Bois Saint-Michel - 19200 Ussel - Téléphone : 05.55.95.35.38
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Des registres sont également accessibles sur RDV
sur les lieux d'accueil du centre d'animation de la vie sociale (CAVS) aux horaires ci-dessous :

La Courtine	Monestier-Merlines	Neuvic	Saint-Merd-les-Oussines
31 rue de La Liberté 23100 La Courtine	ZAC du Vieux Chêne 19340 Monestier-Merlines	47 rue du Petit Paris 19160 Neuvic	Le Bourg 19170 St-Merd-les-Oussines
Téléphone : 05.55.66.78.38	Téléphone : 05.55.94.37.86	Téléphone : 05.55.95.85.88	Téléphone : 05.55.95.18.29
Animateur : Stephen Cougnoux	Animateur : Stephen Cougnoux	Animatrice : Sylvie Escurat	Animatrice : Cécile Bayle
Mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h	Lundi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h	Lundi et mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h	Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h
Vendredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h	Jeudi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h	Mardi de 16h30 à 18h Vendredi de 18h à 20h	Mardi de 16h30 à 18h

Une version dématérialisée du registre de concertation est disponible sur le site :
<http://www.hautecorrezecommunaute.fr/registre-de-concertation-plui/>

Il est rappelé que les informations déposées dans ce registre seront bien entendu prises en compte au moment d'effectuer des choix au cours de la procédure (consultées à la fin de chaque phase de réalisation), mais qu'en aucun cas, et sous aucun prétexte, un projet particulier ne pourra entraver l'intérêt général.

Haute-Corrèze Communauté reste donc seule décisionnaire des grandes orientations à mettre en place.

Pour toute demande concernant un terrain particulier, il est indispensable de le situer en dénommant la section et la parcelle cadastrale qui sert d'assiette au projet ainsi que la nature et la destination précises des constructions envisagées.



RECENSEMENT

de la population 2019

Répondez sur internet,
c'est encore plus simple

le-recensement-et-moi.fr

Du 17 janvier au 16 février 2019



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

NOTRE MONUMENT AUX MORTS

Le centenaire de l'armistice de la guerre de 14/18 a été célébré le 11 novembre dernier. Cet anniversaire nous permet d'évoquer dans cet édito la naissance de notre monument aux morts.

La majorité des communes érigèrent leur monument aux morts entre 1920 et 1926, conformément à la loi du 25 octobre 1919. Après la parution de cette loi les conseils municipaux délibérèrent rapidement pour décider la construction de ces supports de mémoire. Curieusement, notre municipalité ne délibéra qu'en décembre 1931 pour valider ce projet. Deux élus, Mrs DELBAST et CUISINIER, furent désignés pour faire partie de la commission en charge de la recherche de l'emplacement de l'ouvrage, de la surveillance et de la réception des travaux.

L'adjudication eut lieu le 31 août 1932 et l'entreprise de monuments funéraires de Julien LAVAUR (Neuville) obtint le marché pour un montant de 10600 Frs. Trois matériaux avaient été proposés pour cette construction : pierre de Volvic, granit des Vosges et granit bleu breton. C'est ce dernier (et le plus cher) qui fut choisi par la commission des travaux. Un autre choix incombait à la municipalité, à savoir celui concernant les noms des soldats à graver sur le monument.



La loi de 1919 fixait les dispositions en la matière : l'inscription d'un nom se justifie pleinement lorsque le défunt (décédé au cours d'une guerre ou d'opérations assimilées à des campagnes de guerre) est titulaire de la mention « Mort pour la France », et, est né ou domicilié légalement en dernier lieu dans la commune considérée. A partir de ces conditions, le conseil municipal établit une liste de 22 soldats dont 19 avec la mention « Mort pour la France » (voir édito n° 15). Hormis cette liste patronymique gravée dans la pierre, le seul ornement symbolique ajoutée fut la croix de guerre. Cette décoration (instituée en 1915) était remise aux militaires de la Grande Guerre en récompense d'actes héroïques. Mise sur un monument aux morts elle indique que tous les soldats sont des héros.

Pour finaliser les travaux une grille basse fut installée autour du monument, comme pour bien indiquer l'importance et le respect à accorder à ce lieu. Pour la petite histoire, vous remarquerez (photos en bas de page) que la grille d'origine a été remplacée.

Après le conflit de 39/45, quatre noms supplémentaires furent rajoutés. Il est à noter que depuis 2012 il est devenu totalement impossible d'inscrire sur un monument aux morts le nom d'un militaire qui n'a pas reçu la mention « Mort pour la France » en marge de son acte de décès. La libre appréciation des autorités communales n'existe donc plus.

